

FICHE PRODUIT

relative aux qualités et caractéristiques environnementales

La loi AGEC n°2020-105 du 10 février 2020 ou « loi anti-gaspillage pour une économie circulaire » demande d'informer les consommateurs sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits qu'ils achètent. Ces informations concernent la recyclabilité, la présence de matière recyclée, la possibilité de réemploi, la présence de substances considérées comme dangereuses ou encore le pays de fabrication pour les produits textiles.

LES PARFUMS CREATIFS

Article	Emballage				
	Perturbateurs Endocriniens (PE) avérés ou présumés selon l'arrêté du 28 septembre 2023	Incorporation de matière recyclée	Recyclabilité	Possibilité de réemploi	Primes et pénalités (éco-modulations)
Coffret carton	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non
Sachet pour coffret	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non
Etui carton	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non
Flacon verre (toutes contenances)	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non
Flacon + bouchon (plastique)	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non
pompe et bouchon	Non	Non	Non recyclable	Non	Pénalité : élément d'emballage qui perturbe le tri
Notice	Non	Non	Emballage majoritairement recyclable	Non	Non
Tube (gel douche)	Non	Non	Emballage majoritairement recyclable	Non	Non